

**Réf :** AT/DOT13/SDFS/DPM/MG/ N° 04 /2025

*Direction Opérationnelle des Télécommunications Tlemcen*

*Sous-Direction Fonctions support*

*Département Patrimoine et moyens*

*Service Moyens Généraux*

Tlemcen, le 20/01/2025

**M. Le Directeur Opérationnel des Télécommunications Tlemcen**

A

**Mme LAARABI AMINA**

**ETP AM Hygiène**

**Adresse du cocontractant**

**N° 13 Rue Maachou Mohamed Ain Temouchent**

**Objet :** 1ere Mise en demeure

Madame ;

- Vu le contrat N° 09/2022 du 08/12/2022 ;
- Vu les constats des travaux et prestations fournies par votre entreprise ;
- Vu le non-respect des clauses contractuelles relatives au fournitures et l'habillement des agents ;
- Vu le non renouvellement des contrats de votre personnel « contrat expiré depuis le 18/12/2025 ».

A cet effet vous êtes mis en demeure pour non-respect des clauses contractuelles. je vous accorde un ultimatum de huit jours pour résoudre ces anomalies, faute de quoi il vous sera fait l'application des mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur.



**ALGERIE TELECOM - SPA**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications  
Signé: **Mr. B. ZAID**  
- 1 -